



## Réinscriptions 2019-2020

### Cours de Formation Musicale et Danse

Afin d'éviter les files d'attente, nous allons tester un nouveau système de réinscriptions pour les cours de FM et Danse.

Lorsque les nouveaux horaires seront établis, ils seront envoyés **par mail** à tous les élèves inscrits dans ces deux cours.

Chaque élève disposera **de 3 jours** à partir de cet envoi pour communiquer au secrétariat **exclusivement par mail** à l'adresse [conservatoire@ville.namur.be](mailto:conservatoire@ville.namur.be) son choix d'horaire + **un second choix de réserve**.

Les choix seront pré-encodés en respectant **la date et l'heure de la demande** qui seront donc les critères pris en compte pour l'encodage.

Le secrétariat recontactera les personnes pour qui le choix d'horaire pose problème.

Vous pourrez ensuite venir à **votre convenance** effectuer l'inscription **entre le 17 et le 24 juin de 11.00 à 19.30 (excepté le samedi 22 de 09.30 à 16.00)**.

La place étant réservée jusqu'au 24 juin inclus, il ne sera plus nécessaire de se précipiter ou de devoir prendre congé pour effectuer l'inscription.

**Attention : Si l'inscription n'est pas réalisée pour le 24 juin 19.30, la réservation est annulée d'office.**

### Autres cours de Musique ou Arts de la Parole

Inscription libre du mercredi 5 au mardi 25 juin de 11.00 à 19.30 et le samedi de 09.30 à 16.00

**Arts de la parole : talon de réinscription obligatoire rempli par le professeur**

### Informations pratiques pour tous

- Lieu : secrétariat - Avenue J. Materne, 162 B- 5100 – NAMUR
- L'inscription n'est validée qu'après signature de la fiche d'inscription par un adulte responsable et paiement des frais d'inscription (minerval, cotisation, location éventuelle).
  - Minerval 75 € ou 188 €
  - Cotisation Amicale : 4 € par élève inscrit.
  - Location d'instrument : 75, 85 ou 95 € selon l'instrument.  
Si la location n'est pas poursuivie, remettre l'instrument **au professeur** au plus tard le 28 juin 2019. Le remboursement de la caution par virement bancaire sera effectué sur présentation du **bon de restitution validé** par le professeur.
- Les différents documents justifiant une **exemption** du minerval doivent être impérativement rentrés au secrétariat **pour le 14 septembre 2019**. Dans le cas contraire, les places dans les différents cours seront automatiquement **libérées et disponibles pour d'autres élèves**.
- Une inscription peut être annulée sans frais et remboursée jusqu'au 30 septembre 2019.  
Aucun minerval ne sera remboursé au-delà de cette date.